

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2 (représentés)

Exclus : 0

Date de la convocation : 6 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 9 Mars 2023,
- 2°)- Décisions prises par Madame la Maire par délégations,
- 3°) - Vote des taux d'imposition 2023,
- 4°) - Présentation et vote des budgets primitifs 2023 : commune, assainissement et photovoltaïque,
- 5°) - Subventions allouées aux associations pour l'année 2023,
- 6°) - Réfection des allées du cimetière : validation du devis de l'entreprise Jean LEFEBVRE et demande d'aide auprès du Conseil Départemental – Annule et remplace la délibération N° 2023-23
- 7°) - Questions diverses.

Etaient présents :

M.M PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS, SPIELMANN

Absents : Mme LUCCHETTI qui a donné pouvoir à Mme PETIT, Mr BOYER qui a donné pouvoir à Mr BARTHERE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BACOU

La séance est ouverte à 20 H 34

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2023

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame la Maire donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE	
R.A.G.T (plantations rond-point)	528.94 €
PEPINIERES VIVIES (plantations rond-point)	1 121.89 €
CLAREO (ampoules Led bâtiments scolaires)	1 351.00 €
SUD OUEST INCENDIE : remplacement extincteurs	1 996.57 €
HUGON TRIBUNES : maintenance tribunes	2 040.00 €

DOSSIER N° 3 – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Délibération N° 2023-24

Madame la Maire propose aux membres du conseil, conformément à l'avis du groupe de travail « finances », d'établir le taux des taxes directes locales comme suit :

	Taux de base 2022	Taux proposé pour 2023
Taxe foncière bâtie	35,00 %	35,70 %
Taxe foncière non bâti	79,99 %	81,59 %
Taxe d'habitation	14,74 %	15,03 %

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 4 – PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PHOTOVOLTAIQUE

Délibérations N° 2023-25/26/27

Madame la Maire distribue aux élus un dossier comprenant les documents suivants pour chaque budget :

- présentation générale du budget 2023,
- détail des dépenses et recettes pour les sections fonctionnement et investissement, par chapitres et par articles.

Pour chaque budget, elle détaille les comptes et donne toutes les explications utiles aux élus.

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE :

Délibération N° 2023-25

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal présenté par Madame Mireille BENETTI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	295 264,00 €	
012 – Charges de personnel, frais assimilés	273 750,00 €	
014 – Atténuation de produits	170 000,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	68 240,00 €	
66 – Charges financières	50 000,00 €	
023 – Virement section investissement	6 371,00 €	
002- Résultat reporté		192 850,00 €
013 – Atténuation de charges		6 000,00 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		80 500,00 €
73 – impôts et taxes		350 166,00 €
74 – Dotations et participations		174 699,00 €
76 – Produits financiers		5 910,00 €
75 – Autres produits de gestion courante		52 500,00 €
77 – Produits exceptionnels		1 000,00 €
TOTAL	863 625,00 €	863 625,00 €

La section fonctionnement du budget primitif 2023 de la commune est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement 2023	336 000.00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	81 505.00 €	
001 – Solde d'exécution reporté	45 910.00 €	
Restes à réaliser 2022	6 070.00 €	
10 – Dotations, fonds divers		168 920.00 €
16 – Emprunts en euros		107 106.00 €
13 – subvention d'investissement		163 164.00 €
27 – Autres immobilisations financières		11 360,00 €
021 – Virement de la section fonctionnement		6 371.00 €
Restes à réaliser 2022		12 564,00 €
TOTAL	469 485.00 €	469 485.00 €

La section investissement du budget primitif 2023 de la commune est équilibrée.
Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Délibération N° 2023-26

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget assainissement présenté par Madame Mi-reille BENETTI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif assainissement pour l'exercice 2023 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	216 166.00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	500.00 €	
66 – Charges financières	4 000.00 €	
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00 €	
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	46 133.00 €	
002- Résultat reporté		189 258.00 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		66 000.00 €
75 – Autres produits gestion courante		3 000.00 €
042 – Opération ordre transfert entre sections		9 541.00 €
77 – Produits exceptionnels		1 000,00 €
TOTAL	268 799,00 €	268 799,00 €

La section fonctionnement du budget primitif assainissement 2023 est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
23 - Opérations d'équipement 2023	176 000.00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	25022,00 €	
042 – Opérations ordre entre sections	9 541.00 €	
001 – Excédent antérieur reporté		161 430.00 €
040 – Opérations ordre entre sections		46 133.00 €
13 – subventions d'investissement		3 000.00 €
TOTAL	210 563.00 €	210 563.00 €

La section investissement du budget primitif assainissement 2023 est équilibrée.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2023

Délibération N° 2023-27

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant les réunions de préparation du budget primitif qui se sont tenues,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget photovoltaïque présenté par Madame Mi-reille BENETTI, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif photovoltaïque pour l'exercice 2023 par chapitre, sections fonctionnement et investissement et au niveau des chapitres et opérations pour l'investissement :

Section Fonctionnement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 – Charges à caractère général	13 447.00 €	
012 – Charges de personnel	5 000.00 €	
66 – Charges financières	4 000.00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	4 000.00 €	
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	10134.00 €	
002- Résultat reporté		18 547.00 €
70 – Produits services, domaine et ventes diverses		14 634.00 €
042 – Opération ordre transfert entre sections		3 400.00 €
TOTAL	36 581.00 €	36 581.00 €

La section fonctionnement du budget primitif Photovoltaïque 2023 est équilibrée.

Section investissement :

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
21 - Opérations d'équipement 2023	4 234.00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	10 100,00 €	
040 – Opération ordre entre sections	3 350.00 €	

001 – Excédent antérieur reporté		3 550.00 €
040 – Opérations ordre entre sections		10134.00 €
021 – virement section de fonctionnement		4 000.00 €
TOTAL	17 684.00 €	17 684.00 €

La section investissement du budget primitif photovoltaïque 2023 est équilibrée.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 5 – SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Délibération N° 2023-28

Le budget primitif de la commune de Préserville pour l'année 2023 ayant été adopté, il convient de voter les subventions allouées aux associations et proposées par la commission « VIVRE A PRESERVILLE » :

COMITE DES FETES DE PRESERVILLE	3500.00 €
A.C.C.A DE PRESERVILLE	200.00 €
A.G.P DE PRESERVILLE	500.00 €
CHEMINS CROISES	400.00 €
TENNIS CLUB DE PRESERVILLE	500.00 €
CULTURE EN SCENE - THEATRE	400.00 €
FNACA	150.00 €
LAURAGAIS FOOTBALL CLUB	100.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 350.00 €
TOTAL	8100.00 €

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N°6 – REFECTION DES ALLEES DU CIMETIERE : VALIDATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE ET DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (Annule et remplace la délibération N° 2023-23)

Délibération N° 2023-29

Madame la Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de rénover les allées du cimetière de la commune.

Après avoir comparé plusieurs devis, elle présente la proposition N° GLN22-232V2023 de l'entreprise Jean LEFEBVRE d'un montant de 33 064.26 € HT, soit 39 677.11 € TTC.

Elle propose de demander l'aide du Conseil Départemental pour cet investissement.

Annule et remplace la délibération en date du 9 Mars 2023.

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Madame Mireille BENETTI :*

→ remercie les différentes personnes qui ont contribué à l'aménagement du rond-point situé à l'intersection des RD31 et 54 à Préserville, notamment Messieurs François LAYNET, Guy BARTHERE, Daniel PELISSE, Christophe CLERC et Christian CAMOLESE. Cette création est très appréciée par les Préservillois,

→ éclairage de l'école : des ampoules led ont été mises en place dans tous les bâtiments scolaires,

→ des personnes se sont introduites dans un bâtiment communal situé route de Lauzerville : pour plus de sécurité les accès seront murés,

→ Lauragais Football Club : tournoi les 22 + 23 avril 2023,

- *Monsieur Guy BARTHERE :*

→ remercie les personnes qui ont participé au nettoyage du terrain derrière les bâtiments communaux situés route de Lauzerville, notamment l'ancienne salle des fêtes,

→ le chantier du renforcement du réseau d'eau potable à Préserville suit son cours normalement,

→ « Terres du lauragais » met en vente 3 chapiteaux et 1 podium. Une proposition d'achat groupé avec plusieurs communes du secteur a été faite. Une réflexion est menée.

- *Madame Evelyne PETIT* :
 - le spectacle d'improvisation du 1^{er} Avril dernier a été très apprécié,
 - Samedi 29 Avril 2023 : repas de la chasse dans la salle de la Fontaine ,
 - Samedi 13 Mai 2023 : Théâtre → « réveille moi avant de dormir »,
 - Mercredi 31 Mai 2023 : cinéma → alibi.com 2,
 - la fromagère est provisoirement absente du marché suite à des problèmes avec son véhicule. Elle sera prochainement de retour.

- *Léticia SEBASTIAN-RAMOS* :
 - rond-point Chemin d'en Roussel : penser à changer régulièrement le sac de la poubelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 26

A Préserville, le

Mireille BENETTI
Maire de Préserville



Sylvie BACOU
Secrétaire de séance

